

REGARDS

47

Lot-et-Garonne
c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

INFO → ÉNERGIE

ÉDITO

Michel MASSET
Président
du CAUE de Lot-et-Garonne
Conseiller départemental



Le Palmarès de l'architecture et de l'aménagement ne doit pas être considéré, comme un simple concours d'architecture à l'échelle départementale dont le seul objectif serait de désigner quelques lauréats *privilegiés*. Ce n'est pas dans cette perspective, trop limitée, que le CAUE a souhaité reconduire ce dispositif en Lot-et-Garonne.

Vaste « miroir à projets », le Palmarès est utile à plusieurs titres : faire connaître la diversité de la mission de l'architecte ou du paysagiste, montrer que cette mission répond à des besoins et enjeux contemporains mais aussi aider tous ces professionnels à se faire reconnaître auprès d'un public toujours plus élargi.

À titre particulier, il montre que l'intervention architecturale et paysagère est devenue un vecteur de communication, tant pour une collectivité que pour une entreprise. L'image véhiculée par un bâtiment, un ouvrage d'art, un espace public contribue à développer et à renforcer l'attractivité d'un territoire.

Le Palmarès représente donc une opportunité pour que la plus-value de l'architecture et du paysage soit mieux comprise et partagée par tous.

L'ACTU DU MOMENT

Une belle moisson de projets !

La 3^e édition du Palmarès de l'architecture et de l'aménagement de Lot-et-Garonne ne va pas manquer de vous étonner ! Les maîtres d'oeuvre et d'ouvrage ont répondu présent à l'appel à candidature : **64 dossiers, répartis sur 45 communes**, ont été déposés.

Depuis juillet, une nouvelle étape est engagée : l'instruction technique de chaque opération, avec visite sur site et expertise des usages par leurs utilisateurs. Cette phase doit permettre d'opérer, dans le cadre d'un comité technique, une pré-sélection (septembre), avant de tenir le jury final (octobre).

Le jury de cette 3^e édition du Palmarès sera présidé par Philippe Madec, architecte-urbaniste connu, au plan national et international, par son activité de conception éco-responsable.

Avec ce Palmarès, l'architecture affirme plus que jamais sa place transversale dans notre quotidien. Au-delà des services publics ou du logement, des nombreux aménagements qui valorisent les bourgs ruraux, l'architecture participe aussi à qualifier les lieux où nous travaillons et à les rendre agréables à vivre au quotidien.

Ces bâtiments ne se contentent pas d'être les « vitrines » de leurs entreprises, mais représentent, par leurs qualités de conception et de construction, des vecteurs d'image de la dynamique du département de Lot-et-Garonne !

Composition du jury

Président du jury
Philippe Madec, architecte-urbaniste



Depuis le début de sa pratique professionnelle, Philippe Madec développe une approche éco-responsable du projet architectural et urbain.

Il mène de concert plusieurs activités : ses métiers d'architecte et d'urbaniste, l'enseignement, la recherche et l'écriture. En 2018, il est à l'initiative, aux côtés de D.Gauzin-Müller (architecte) et A.Bornarel (ingénieur) du *Manifeste pour une frugalité heureuse*.

Un jury composé de professionnel.les et d'êtu.es

/ Vice-Président : un chef d'entreprise
/ Président du CAUE 47
/ Présidente du Conseil départemental (ou son représentant)
/ Président du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine (ou son représentant)
/ Présidente de l'Ordre des Architectes d'Aquitaine (ou son représentant)
/ Président de l'Amicale des maires de Lot-et-Garonne (ou son représentant)
/ Vice-Présidente du CAUE 47
/ Architecte des bâtiments de France, chef de l'UDAP 47
/ Directrice de l'École Nationale d'Architecture et du Paysage de Bordeaux
/ Représentant régional de la Fédération Française du Paysage Nouvelle Aquitaine
/ Un représentant de la presse

3^e Palmarès de l'architecture et de l'aménagement de Lot-et-Garonne
Bilan d'étape / juillet 2019 / répartition des dossiers par catégorie

